



## KINNEAR'S MILLS

---

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES APPALACHES MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil de la municipalité de Kinnear's Mills, tenue le 4 juillet 2023, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions dudit, sis au 120, rue des Églises, Kinnear's Mills, Qc, G0N 1K0 ;

Sont présents, les conseillers:

Siège no 1, M. Robert Sanfaçon  
Siège no 2, M. Roger Gosselin  
Siège no 3, Mme Joanne Labranche  
Siège no 4, Mme Marisol Brochu  
Siège no 5, M. James Allan  
Siège no 6, Mme Michelle Blais

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, monsieur Marquis Bédard.

Alexandra Gosselin, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

#### **Ouverture de la séance**

---

Après vérification du quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

#### **2023-07-139 Adoption de l'ordre du jour**

---

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

##### **1. Ouverture de la séance**

##### **2. Adoption de l'ordre du jour**

##### **3. Correspondance**

3.1 Campagne annuelle - Moisson Beauce

##### **4. Adoption de procès-verbaux**

##### **5. Administration générale et trésorerie**

5.1 Adoption des comptes du mois

5.2 Inscription au congrès de la fédération québécoise des municipalités

- 5.3 Redevances éoliennes - 2022
- 5.4 Fermeture des bureaux pendant les vacances estivales
- 5.5 Dédommagement monétaire - Mme Colette Gigueux
- 5.6 Engagement d'un(e) préposé(e) à l'entretien ménager
- 5.7 Investissement éolien - régie inter-MRC
- 5.8 Inscription - Municipalité amie des abeilles
- 5.9 Entente relative à la poursuite d'infractions pénales devant la cour municipale de Thetford Mines
- 5.10 Acquisition d'un nouveau système d'alarme
- 5.11 Nouvelles inspectrices municipales pour l'émission des permis
- 5.12 Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM
- 5.13 Autorisation de la directrice générale chez Poste Canada
- 5.14 Autoriser la directrice générale à signer le protocole d'entente du FRR-Volet 2

#### **8. Travaux publics**

- 8.1 Présentation du plan quinquennal en voirie
- 8.2 Gendarmes
- 8.3 Réparations sur la rue des Fondateurs et sur le chemin de Kinnear's Mills
- 8.4 Demande de M. Alex Laverdière

#### **12. Législation**

- 12.1 Avis de motion concernant le projet de règlement numéro 516 relatif à la démolition d'immeuble
- 12.2 Avis de motion concernant le projet de règlement numéro 517 sur la prévention des incendies

#### **15. Période de questions**

#### **16. Clôture et levée de la séance**

#### **SUR LA PROPOSITION DE : Mme Michelle Blais**

#### **IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

**ADOPTÉE**

**2023-07-140    Campagne annuelle - Moisson Beauce**

---

**ATTENDU QUE** la municipalité de Kinnear's Mills a reçu une demande d'aide financière de Moisson Beauce, le 6 juin 2023;

**ATTENDU QUE** l'aide financière vise l'approvisionnement en nourriture des organismes de notre région;

**SUR LA PROPOSITION DE : Mme Marisol Brochu**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE la municipalité de Kinnear's Mills soutienne la cause en versant une aide financière de 250 \$.

**ADOPTÉE**

**2023-07-141 Séance ordinaire du 5 juin 2023**

---

**SUR LA PROPOSITION DE : Mme Joanne Labranche**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2023 soit adopté.

**ADOPTÉE**

**2023-07-142 Adoption des comptes du mois**

---

**SUR LA PROPOSITION DE : Mme Michelle Blais**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes du mois et que la directrice générale soit autorisée à faire le paiement des comptes:

**Chèques numéros 10027 à 10038 : 11 283.22 \$**

**Autres paiements effectués par la directrice générale : 129 654.64 \$**

**Grand total des paiements: 140 937.86 \$**

**ADOPTÉE**

**2023-07-143 Inscription au congrès de la fédération québécoise des municipalités**

---

**ATTENDU QUE** le congrès annuel de la FQM présente plusieurs sujets d'actualité qui ont un impact réel sur le développement des communautés et de la gestion municipale;

**SUR LA PROPOSITION DE: M. Roger Gosselin**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE le maire, M. Marquis Bédard, soit autorisé à participer au congrès annuel de la fédération québécoise des municipalités. Les frais d'inscription de 945 \$

par participant ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement seront payés par la municipalité.

**ADOPTÉE**

**2023-07-144    Redevances éoliennes - 2022**

---

**ATTENDU QUE** la municipalité de Kinnear's Mills a adopté un règlement portant le numéro 487 concernant les redevances éoliennes et qui indique à l'article 4 : La municipalité de Kinnear's Mills peut attribuer annuellement à ses citoyens, à même les fonds perçus à titre de redevances éoliennes, une aide financière individuelle attribuée à un taux fixe selon la valeur de l'immeuble moins les crédits accordés par le MAPAQ et/ou tout crédit accordé par la municipalité;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Kinnear's Mills a reçu un montant de 302 227.48\$ pour l'année 2022;

**SUR LA PROPOSITION DE: Mme Joanne Labranche**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE la municipalité de Kinnear's Mills remettre aux citoyens, un montant de 67 017.99 \$. Ce montant représente 15% du compte de taxes pour les résidents permanents et 5% pour les non-résidents. Le remboursement est valide pour l'année 2022 et ce, seulement pour ceux ayant acquitté leur taxation de cette année et le premier versement de l'année 2023.

**ADOPTÉE**

**2023-07-145    Fermeture des bureaux pendant les vacances estivales**

---

**SUR LA PROPOSITION DE: M. Robert Sanfaçon**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE le bureau municipal soit fermé durant la période des vacances, soit du 24 juillet au 6 août 2023, inclusivement.

**ADOPTÉE**

**2023-07-146    Dédommagement monétaire - Mme Colette Gigeux**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le tuyau alimentant l'eau à l'église méthodiste est relié au puit de Mme Colette Gigeux pour l'arrosage du jardin communautaire;

**SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE la somme de 125.00 \$ soit versée à Mme Gigueux à titre de compensation pour l'été 2023.

**ADOPTÉE**

**2023-07-147    Embauche d'une préposée à l'entretien ménager**

**ATTENDU** les candidatures reçues pour le poste de préposé à l'entretien ménager;

**SUR LA PROPOSITION DE : Mme Joanne Labranche**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le Conseil municipal embauche madame Danielle Dumont pour combler le poste de préposée à l'entretien ménager au taux horaire fixé par le conseil.

QUE la période de probation sera de trois (3) mois ;

**ADOPTÉE**

**2023-07-148    Investissement éolien - régie inter-MRC**

**ATTENDU QUE** la MRC des Appalaches a déclaré son intention de compétence relativement à la participation à des projets de production d'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable, le 14 juin 2023;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Kinnear's Mills désire participer à la régie inter-MRC afin d'investir dans les projets éoliens sur le territoire de la MRC de l'érable et/ou de la MRC des Appalaches;

**ATTENDU QUE** la municipalité y gagnera une source de revenu fixe pour les prochaines années sans y avoir de responsabilité;

**SUR LA PROPOSITION DE: M. Robert Sanfaçon**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE la municipalité de Kinnear's Mills déclare donner compétence à la MRC des Appalaches à l'égard de sa participation à une entreprise qui produit de l'électricité provenant d'une source d'énergie éolienne.

**ADOPTÉE**

**2023-07-149    Inscription - Municipalité amie des abeilles**

**ATTENDU QUE** l'objectif de la désignation Bee City Canada est la promotion d'habitats et de communautés en bon état et durables pour les pollinisateurs;

**QUE** les abeilles et les autres pollinisateurs autour du globe sont victimes d'un déclin inquiétant du fait du morcellement des terres, de la perte d'habitats, de l'utilisation de pesticides, de l'industrialisation de l'agriculture, du changement climatique et de la propagation de maladies et de parasites, menaçant ainsi le bon état futur de la faune et de la flore; et

**QUE** les villes/cantons/communautés Premières nations et leurs habitants ont la possibilité de protéger les abeilles et les pollinisateurs dans les espaces publics et privés; et

**QUE** protéger les pollinisateurs favorise la prise de conscience environnementale et le maintien du bon état écologique, tout en améliorant les échanges et l'engagement parmi les membres de la communauté; et

**QU'**en devenant une Municipalité amie des abeilles, la municipalité peut mettre en valeur des initiatives déjà en place et engager davantage les communautés locales à faire preuve de créativité et d'innovation dans le but de promouvoir une vie plus saine au sein de la communauté;

**QUE** les employés/membre du conseil de bande sont autorisés à soumettre une demande de désignation de Municipalité amie des abeilles auprès de Bee City Canada;

**SUR LA PROPOSITION DE : Mme Michelle Blais**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

**QUE** la municipalité de Kinnear's Mills accepte la désignation de Municipalité amie des abeilles et s'engage à respecter les normes du programme Bee City Canada.

**ADOPTÉE**

**2023-07-150 Entente relative à la poursuite d'infractions pénales devant la cour municipale de Thetford Mines**

---

**ATTENDU** l'entente signée entre le ministre de la Justice du Québec, le directeur des poursuites criminelles et pénales et la Ville de Thetford Mines relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale de Thetford Mines datée du mois de mai 2023;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Kinnear's Mills a reçu copie de l'entente le 13 juin 2023;

**ATTENDU QUE** chacune des municipalités desservies par la cour municipale ont trente (30) jours à compter de la réception de cette entente pour renoncer par voie de résolution, au bénéfice de cette dite entente;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Kinnear's Mills souhaite qu'une refonte de l'entente intermunicipale soit étudiée pour la possibilité de partage des profits;

**SUR LA PROPOSITION DE : Mme Joanne Labranche**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la municipalité de Kinnear's Mills renonce, pour le moment, aux bénéfices de l'entente signée entre le ministre de la Justice du Québec, le directeur des poursuites criminelles et pénales et la Ville de Thetford Mines relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale de Thetford Mines datée du mois de mai 2023 et d'en informer par cette résolution la cour municipale commune de la Ville de Thetford Mines.

**ADOPTÉE**

**2023-07-151 Acquisition d'un nouveau système d'alarme**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le système d'alarme en place à la municipalité est désuet et requiert des réparations afin de le rendre fonctionnelle;

**CONSIDÉRANT QUE** les réparations nécessaires sont très coûteuses;

**CONSIDÉRANT QUE** changer le système au complet coûte le même prix que d'effectuer les réparations sur l'ancien système;

**SUR LA PROPOSITION DE : M. Roger Gosselin**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

**QUE** la municipalité de Kinnear's Mills accepte la soumission d'Alarme et Communication R.L. inc. au montant de 1 150.00 \$ plus taxes.

**ADOPTÉ**

**2023-07-152 Nouvelles inspectrices municipales pour l'émission des permis**

---

**ATTENDU QUE** la municipalité de Kinnear's Mills a mandaté l'inspecteur régional de la MRC des Appalaches afin d'occuper les fonctions d'inspecteur municipal pour celle-ci, le 5 juin 2023;

**ATTENDU QUE** la MRC des Appalaches a mandaté la firme BC2 afin d'offrir le service d'inspecteur régional;

**SUR LA PROPOSITION DE : Mme Michelle Blais**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

**QUE** la municipalité de Kinnear's Mills désigne Mme Marie-Pierre Drolet et Mme Marilyne Bronsard-Harvey à titre d'inspectrices municipales et leur donne le pouvoir d'émettre des permis pour celle-ci.

**ADOPTÉE**

**2023-07-153 Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM**

---

**ATTENDU QUE** la FQM a mis en place un service d'ingénierie et

infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

**SUR LA PROPOSITION DE : Mme Michelle Blais**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;

QUE M. Marquis Bédard, maire et Mme Alexandra Gosselin, directrice générale, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

QUE Mme Alexandra Gosselin, directrice générale soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

**ADOPTÉE**

**2023-07-154    Autorisation de la directrice générale chez Poste Canada**

**ATTENDU QUE** Mme Alexandra Gosselin a été nommée directrice générale de la municipalité de Kinnear's Mills, le 5 décembre 2022;

**SUR LA PROPOSITION DE : M. Robert Sanfaçon**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le Conseil municipal désigne Madame Alexandra Gosselin responsable du courrier pour et au nom de la municipalité de Kinnear's Mills ou de tout autre comité/entité relevant de la municipalité de Kinnear's Mills.

**ADOPTÉE**

**2023-07-155    Autoriser la directrice générale à signer le protocole d'entente du FRR-Volet 2**

**ATTENDU QUE** la MRC des Appalaches a accordée une aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité à la municipalité de Kinnear's Mills pour l'installation d'une surface de DEK Hockey;

**SUR LA PROPOSITION DE : Mme Marisol Brochu**



**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

**QUE** Mme Alexandra Gosselin, directrice générale soit autorisée à signer le protocole d'entente intervenue entre la municipalité de Kinnear's Mills et l'organisme mandataire, la MRC des Appalaches, à titre de promoteur du projet.

**ADOPTÉE**

**2023-07-156 Présentation du plan quinquennal en voirie**

**ATTENDU QUE** le Conseil désire établir un plan d'action en voirie pour les cinq prochaines années;

**SUR LA PROPOSITION DE : Mme Joanne Labranche**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

**QUE** le conseil municipal adopte le plan quinquennal en voirie, tout en spécifiant qu'il s'agit d'un plan modulable dans le temps.

**ADOPTÉE**

**2023-07-157 Gendarmes**

**ATTENDU QUE** des gendarmes ont été brisés sur la rue des Fondateurs;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire conserver ce moyen pour réduire la vitesse des automobilistes;

**SUR LA PROPOSITION DE : M. Robert Sanfaçon**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

**QUE** la municipalité achète cinq nouveaux gendarmes afin de remplacer ceux brisés et d'en avoir en surplus pour les changer en cas de nouveaux bris;

**QUE** le conseil municipal mandate la directrice générale afin d'élargir la distance entre les gendarmes et de déplacer les deux gendarmes de côté, de six pouces;

**ADOPTÉE**

**2023-07-158 Réparations sur la rue des Fondateurs et sur le chemin de Kinnear's Mills**

**ATTENDU QU'**il y a des trous dans l'asphalte sur la rue des Fondateurs et le Chemin de Kinnear's Mills;

**ATTENDU** les soumissions reçues;

**SUR LA PROPOSITION DE : M. Robert Sanfaçon**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la municipalité de Kinnear's Mills octroie le contrat afin de réparer l'asphalte sur la rue des Fondateurs et sur le chemin de Kinnear's Mills à l'entreprise Asphalte Nicolas Lachance inc., au montant de 16 325,00 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

**2023-07-159 Demande de M. Alex Laverdière**

---

**ATTENDU QUE** M. Alex Laverdière a transmis une demande écrite à la directrice générale le 26 juin 2023;

**ATTENDU QUE** M. David Hogan, l'inspecteur en voirie a rencontré M. Laverdière, le 27 juin 2023, et qu'après analyse de la demande celui-ci ne voit aucun inconvénient pour la municipalité de Kinnear's Mills à accorder cette demande;

**ATTENDU QUE** M. Michael Gilbert, employé chez Boralex, a confirmé par écrit, le 3 juillet 2023 que Boralex accepte la demande de M. Laverdière;

**SUR LA PROPOSITION DE : M. Roger Gosselin**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la municipalité de Kinnear's Mills autorise M. Alex Laverdière à enfouir un tuyau qui traversera le 1er rang, à condition que la route soit rehaussée sur plusieurs pieds et effilée des deux côtés pour éviter des inconvénients pour la circulation routière. L'ajout de matériel sera à la charge de M. Laverdière et les travaux devront être supervisés par l'inspecteur en voirie. De plus, la municipalité de Kinnear's Mills se dégage de toute responsabilité quant à l'exécution de ses travaux.

QUE la municipalité de Kinnear's Mills ne voit pas d'inconvénient à ce que M. Laverdière passe un tuyau dans les airs, puisqu'il ne sera pas dans l'emprise du chemin. M. Laverdière devra s'assurer d'obtenir les autorisations nécessaires pour ces travaux.

**ADOPTÉE**

**Avis de motion concernant le projet de règlement numéro 516 relatif à la démolition d'immeuble**

---

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, la conseillère, Madame Michelle Blais, donne avis de motion que le projet de règlement numéro 516 relatif à la démolition d'immeuble sera déposé à une séance subséquente de ce conseil.

L'objet du règlement numéro 516 porte sur la démolition d'immeuble.

---

Michelle Blais, conseillère

**Avis de motion concernant le projet de règlement numéro 517 sur la  
prévention des incendies**

---

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le conseiller, Monsieur Roger Gosselin, donne avis de motion que le projet de règlement numéro 517 sur la prévention des incendies sera déposé à une séance subséquente de ce conseil.

L'objet du règlement numéro 517 porte sur la prévention des incendies.

---

Roger Gosselin, conseiller

**Période de questions**

---

**2023-07-160** **Levée de la séance**

---

**SUR LA PROPOSITION DE: Mme Marisol Brochu**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:**

QUE cette séance soit levée à 19h51.

**ADOPTÉE**

---

Marquis Bédard  
Maire

---

Alexandra Gosselin  
Directrice générale/greffière  
trésorière

Je, Marquis Bédard, maire de la Municipalité de Kinnear's Mills, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 4 JUILLET 2023.